



Com
du BAFTO

SNPL
AFTO

Roissy, le 23 octobre 2024

Accord pilotes 2024

FOCUS

sur la qualité de vie au travail

La qualité de vie au travail (QVT) est essentielle. Le salaire - même s'il est le juste retour du travail effectué - ne fait pas tout. C'est aussi sur les détails de la vie quotidienne que l'on peut mesurer la qualité globale d'un contrat.

Le bureau a amélioré le pouvoir d'achat des pilotes durant ces deux dernières années, mais il a également travaillé sur la QVT.

L'accord pilotes qui vient d'être signé améliore de nouveau la vie quotidienne des pilotes grâce à **deux mesures phares que sont le quatrième DDA sur MC et le vol P garanti sur LC.**

► Quatrième DDA sur moyen-courrier AF :

A compter du 1er avril 2025, les pilotes pourront poser **2 vols et 2 repos par mois**, leur permettant d'avoir une meilleure gestion de leur planning.

C'est une énorme avancée de QVT pour les pilotes MC, en s'alignant sur ce qui se fait chez Transavia.

► Garantie du vol P sur long-courrier* :

Aujourd'hui, nous constatons trop fréquemment des refus de vol P datés, étant ainsi dépendants du bon vouloir de la Prod.

A compter du 1er avril 2025, tout pilote qui posera un **vol P ne générant aucune dispersion, sous réserve qu'il n'ait pas huit jours d'absence ou plus sur le mois** (congrés, TAF, ou autre), **aura la garantie de son vol P.**

Les mois de juillet et août, correspondant aux pics d'activité, sont exclus de la mesure pour le moment.

Ces deux mesures de vie quotidienne vont tout simplement permettre aux pilotes d'avoir un peu plus la main sur leur planning, améliorant de fait considérablement leur qualité de vie au travail, tant du point de vue de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, que du point de vue des choix de rotations.

**La possibilité de poser un vol P sans date ou daté sans destination existera toujours.*

► Une autre mesure de QVT est également actée dans l'accord pilotes. Il s'agit des **vols couple** pour les pilotes 100 % MC et LC. Cela faisait longtemps que nous était remontée une difficulté dans l'élaboration des plannings de couple pilote/PNC.

Jusqu'à présent, c'était le planning PNC qui gérait l'attribution des vols couple. Dorénavant, dès janvier 2025, ce sera le **planning pilote qui gèrera l'élaboration des vols couple**. Il y est acté une contractualisation de résultats, sous réserve des contraintes de plannings évidentes qui pourraient exister.

► Chez **Transavia**, l'accord pilotes permet trois avancées significatives, toujours dans un but de convergence des contrats :

- A compter du **1er avril 2025**, les pilotes Transavia pourront bénéficier d'un nouveau **forfait téléphonique identique à celui d'Air France**.

Seuls les numéros opérationnels inclus dans les appels seront modifiés. Pour rappel, ce forfait inclut la 5G, la e-sim, les appels/sms illimités en zone Europe, 1 heure d'appel tout numéro en zone business A, B et C (hors zone spéciale) et 20 Go de data en zone Europe, A, B et C. Vous pouvez retrouver le tract spécifique au forfait téléphonique [ici](#).

- **Une stabilité planning en cours de rotation** similaire à celle d'Orly.

En pratique, les modifications de planning en cours de rotation seront soumises à l'accord du pilote dans les mêmes conditions que si le changement de planning survenait à la base, sauf la prime d'incitation qui n'est toujours pas prévue. Nous vous invitons donc à bien peser votre décision dans un tel cas...

- **L'éligibilité aux primes d'incitations durant les phases d'AEL pour les OPL.**

Les avancées pilotes chez Air France et Transavia se construisent au fil de l'eau, contrairement à la plupart des compagnies étrangères qui fonctionnent souvent via des accords pluriannuels. Un bilan factuel des deux dernières années sera par ailleurs prochainement publié.

Le BAFTO